

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Compte-rendu de la séance du 23 juin 2009 à Pontarion
affiché en exécution de l'article 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Présents : MM. PACAUD – JUILLET – LEFEVRE – LUINAUD – LAURENT – CORSET – LE DRAN – BELOTTI-DELPRATO – GIRALDIN – DENIS D. – BOUCHY POMMIER – TANTY – TAGAND – CRESPIEN – BONNET – FURET – TRUNDE – GIRY – BRIGNOLI – ORTEGA – GUILLON – DUMEYNIÉ – BUSSIÈRE – SUCHET – DEPATUREAUX – JUILLE – LACHENY- PICHON – FOURNERON – COLLET – FOURNEL – LABBE – LAGROLLET – FAYADAS – SANGRELET – SOUTON – LESCURE – BARBE – AUDOT – MARGUERITAT – GAILLARD – AUFAURE – ROUSSANGE – FRIC – TRUBINO – LEPETIT – LAPORTE – CHABREYRON.

Excusés : MM SERVAZEIX – PETITCOULAUD – COLON – DESSEAUVÉ – HARTMAN – DESLOGES – SIMONET – DURANTON – AUBERT – DAGOIS – AMEAUME – MEAUME – LAGRANGE – MARTIN – FOUCHET – PAROUBY – AITA – COSTE – GRENOUILLET – SERVIAT – VELLEINE – JALLOT – LAINE – LARPIN – DESAGNAT – LABAR – VINCENT – LECREURER – ZANDVIELT.

ADOPTION DU COMPTE-RENDU DU PRECEDENT CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Président demande s'il y a des modifications à apporter sur le compte-rendu du Conseil du 05 mai 2009.
D. DENIS demande à être rajouté à la liste des excusés. Le compte-rendu sera modifié en ce sens.

Le compte rendu du précédent Conseil Communautaire est adopté à l'unanimité.

PRESENTATION DES MISSIONS DU CAUE DE LA CREUSE

Le directeur du CAUE de la Creuse, M. Michel MANVILLE, est venu présenter les missions de la structure. Créée en 2006, elle souhaite aujourd'hui se rapprocher des territoires et propose des permanences délocalisées à destination à la fois des particuliers et des collectivités locales.

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement est une association qui a pour objectif la promotion de la qualité architecturale, urbaine, paysagère et environnementale.

Ses missions sont regroupées en trois grands axes :

- Informer et sensibiliser : le public par l'organisation de manifestations, visites, conférences, d'expositions, de publications de vulgarisation, de débats, de tables rondes, d'ateliers pédagogiques, etc...
- Former : les élus à la connaissance de leur territoire et de leur évolution, les enseignants qui souhaitent intégrer la connaissance de l'espace bâti et naturel dans leur projet pédagogique, les professionnels et les acteurs du cadre de vie, par des journées thématiques, par des programmes de formation, etc...
- Conseiller : les particuliers et les collectivités locales dans leurs démarches de construction, d'urbanisme et d'aménagement, sur tous les aspects et facteurs qui contribuent à la qualité du cadre de vie et de l'environnement, sur les démarches administratives et le choix de professionnels compétents.

Par ailleurs, de façon à répondre plus efficacement aux demandes de conseils en augmentation sur le territoire creusois, le CAUE souhaite mettre en place à partir du 4^{ème} trimestre 2009 des permanences sur le territoire des Communautés de Communes, qui semble être l'échelon le plus pertinent.

Cette opération a pour objectifs :

- de créer un véritable lien avec les habitants et les acteurs du territoire creusois,
- de recevoir les pétitionnaires (privés ou publics) de manière régulière sur leur territoire de projet dans une structure de proximité connue de tous,
- de grouper les conseils, de minimiser les déplacements, et d'accroître la réactivité du CAUE face à la demande,
- de faire connaître le travail de notre association au plus grand nombre,
- d'instaurer un partenariat privilégié avec la Ciate.

Suite à cette présentation, une question est posée sur le lien entre le CAUE et l'Architecte des Bâtiments de France. M. MANVILLE répond qu'un partenariat est mis en place avec l'ABF de façon de plus en plus étroite, de manière à valider les projets en amont.

M. LAPORTE demande quel est le coût de l'adhésion au CAUE pour une commune. M. MANVILLE répond que la cotisation est établie en fonction du nombre d'habitants. Par contre, si la Communauté de Communes dispose de la compétence « valorisation du patrimoine » et adhère au CAUE, les cotisations des communes membres sont divisées par deux. C'est le cas de la Ciate.

M. GUILLON remercie M. MANVILLE pour sa présentation.

LOGEMENTS COMMUNAUX : NOUVEAU PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL – CHAMBERAUD

Lors du Conseil Communautaire du 15.12.2008, le plan de financement prévisionnel concernant l'opération de réhabilitation au-dessus de la Mairie de Chamberaud avait été adopté à l'unanimité.

Il est proposé au Conseil Communautaire un nouveau plan de financement comprenant les seules aides PALULOS, qui ont été dévaluées en partie. De plus, la Dotation Globale d'Equipement n'a pas été accordée par la Préfecture sur ce projet cette année, ce qui représente une augmentation de l'autofinancement de l'ordre de 62 700 €. Il convient donc de revoir l'équilibre de l'opération :

DEPENSES		RECETTES	
Nature	Montant	Nature	Montant
Travaux	145 800,00	DGE	0,00
Honoraires (18%)	26 244,00	Etat (Palulos) 1 300€/log	2 600,00
Actualisation (5% des travaux)	7 290,00	CG 23 (9 000€/log)	18 000,00
		CR (3 000€/log)	6 000,00
		Autofinancement CIATE	153 807.37
Total H.T.	179 334,00	Fonds de concours communal (5%)	7 290,00
T.V.A. 5,5%	9 863,37	Autofinancement communal	1 500,00
TOTAL T.T.C.	189 197,37	TOTAL T.T.C.	189 197,37

Les scénarii suivants ont été présentés en Bureau pour le calcul de la part résiduelle sur une durée de 25 ans :

Calcul de la part résiduelle 1

DEPENSES		RECETTES	
Autofinancement CIATE	87 140,47	Loyer T2	226.85
Emprunt CDC (3.10%)	66 666.90	Loyer T3	391.03
Termes (années)	25	Total loyers	617.88
Nbre de paiement	300		
Paiement mensuel auto financement	290.47		
Paiement mensuel prêt	319.62	Part résiduelle mensuelle	-7.79
Total paiement mensuel	610.09	Part résiduelle annuelle (10/12°)	1 142.28

Calcul de la part résiduelle 2

Dépenses		Recettes	
Autofinancement CIATE	153 807.37	Loyer T2	226.85
Termes (années)	25	Loyer T3	391.03
Nbres de paiement	300	Total loyers	617.88
Paiement mensuel	512.69	Part résiduelle mensuelle	- 105.19
		Part résiduelle annuelle (10/12e)	- 26.52

Calcul de la part résiduelle 3

DEPENSES		RECETTES	
Emprunt CDC (3.10%)	153 807.37	Loyer T2	226.85
Termes (années)	25	Loyer T3	391.03
Nbre de paiement	300	Total loyers	617.88
Paiement mensuel	737.40	Part résiduelle mensuelle	119.52
		Part résiduelle annuelle (10/12°)	2 670.00

Aucun des scénarii ci-dessus n'a été retenu. Le Bureau a émis le souhait de représenter une demande de DGE à hauteur de 35% soient 62 700€ cette année en vue de mieux équilibrer l'opération.

Il est proposé au Conseil Communautaire de se prononcer sur ce nouveau plan de financement.

M. SUCHET demande si la Palulos reste acquise définitivement sur ce projet. Marion AUDOIN lui répond que oui.

Le Conseil Communautaire décide de suivre l'avis du Bureau à l'unanimité en repoussant le projet et en représentant une nouvelle demande de DGE cette année.

LOGEMENTS COMMUNAUX : NOUVEAU PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL – ST GEORGES LA POUGE.

Lors du Conseil Communautaire du 27.01.2009 , le plan de financement prévisionnel concernant l'opération de réhabilitation au-dessus de l'école de St Georges la Pouge a été adopté à l'unanimité.

Il est proposé aujourd'hui un nouveau plan de financement suite à une participation de l'Etat moindre, de l'ordre de 1950 €.

Nouveau plan de financement (prévisionnel) : PALULOS

DEPENSES		RECETTES	
Nature	Montant (en euros)	Nature	Montant (en euros)
Travaux	56 000,00	Etat (Palulos)	1 300,00
Honoraires (13%)	7 280,00	CG 23	9 000,00
Actualisation (5%)	2 800,00	CR	3 000,00
Imprévu (5%)	2 800,00		
Total H.T.	68 880,00	Autofinancement CIATE	59 368,40
T.V.A. 5,5%	3 788,40		
TOTAL T.T.C. 5,5%	72 668,40	TOTAL T.T.C. 5,5%	72 668,40

Calcul de la part résiduelle

Dépenses		Recettes	
Autofinancement	59 368,40	Loyer T3	322,32
Terme	20,00	Total loyer	322,32
Nbre de paiements	240	part résiduelle annuelle	- 74.95
Paiement mensuel	247.37	part résiduelle annuelle (10/12e)	- 254.76

Suite à l'avis favorable du Bureau, il est proposé au Conseil Communautaire de se prononcer sur ce nouveau plan de financement.

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- de valider le projet de réhabilitation d'un logement à Saint-Georges La Pouge,
- de valider le plan de financement présenté,
- d'autoriser le Président à lancer la consultation de maîtres d'œuvre.

AIDES AUX EVENEMENTIELS 2009

Suite à la Commission culturelle qui s'est réunie le 14 mai dernier afin d'examiner les demandes de financement dans le cadre des évènementiels pour l'année 2009, le Bureau a été amené à se prononcer sur le travail de la commission et a émit les avis suivants :

Association	Evènement	Montant de la demande	Observations	AVIS
Les Amis de la pierre de Masgot	Journées de la Pierre 18 & 19 juillet	2500€	<ul style="list-style-type: none"> • Repositionnement du site • 2 jours • Budget total 9355 € 	2500 €
Société des amis du Moutier d'Ahun	Exposition d'été & « Vendredi de la Bergerie »	2000 €	<ul style="list-style-type: none"> • Grand succès • animations gratuites • 50^{ème} anniversaire budget total : 7500€ 	2000 €

Les apiculteurs de la Mayade Saint Sulpice les Champs	2 Conférences sur l'apiculture en Creuse juillet et Août	Néant	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de budget • 2008 : 40€ 	défavorable
Amicale du Donzeil	Festival Musique Samedi 8 août	1000 €	<ul style="list-style-type: none"> • Budget total : 3500€ • Thématique musique traditionnelle 	1000 €
Moulin de l'Abbaye du Moutier d'Ahun	Marché de Noël	1350 €	<ul style="list-style-type: none"> • Grand succès • Rendez vous incontournable • Budget total : 8000€ 	1350 €
« Patrimoine et Tourisme » Sous Parsat	La Maison du Père Noël Décembre 2009	1500€	<ul style="list-style-type: none"> • Grand succès • Rendez vous incontournable • 4450 € budget total 	1500 €
Bison nature Thauron	Fête western 18 et 19 juillet	1370€	<ul style="list-style-type: none"> • Grand succès • Festival country • Budget total 8650€ 	1370 €
Maisonnisses Loisirs	Fête du Fromage 19 Avril 2009	1000 €	<ul style="list-style-type: none"> • Prend de + en + d'ampleur • 20 exposants • Budget total de 2 364 € 	500 €
UCAL Sardent	Foire aux huîtres	1500€	<ul style="list-style-type: none"> • Grand succès régional • Budget total : 58 600€ 	1500 €
Amis de Vidailat	Lectures théâtralisées Automne 2009	néant	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de budget 	défavorable
Les amis de Mazeirat	Comice agricole	1500€	<ul style="list-style-type: none"> • Pas une manifestation d'intérêt communautaire 	défavorable
MRJC Guéret	Fête de la pomme	1000€	<ul style="list-style-type: none"> • Le siège de l'association n'est pas sur le territoire 	défavorable
Jamot	Inauguration de l'Espace avril 2009	800€	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de communication faite sur le partenariat Ciate 	défavorable
TOTAL DEMANDE		15 520€	TOTAL PROPOSE	11 720€

Suite à l'avis du Bureau, le Conseil Communautaire est amené à se prononcer sur les aides proposées.

Une question est posée sur l'avis défavorable de l'attribution d'une subvention aux Amis de Mazeirat pour l'organisation de leur comice agricole. M. LAPORTE répond qu'il ne s'agit pas d'une manifestation d'intérêt communautaire.

M. SUCHET demande pour quelle raison la commission a décidé de n'accorder que 690 € à Maisonnisses Loisirs. Frédérique COLLE répond que de nouveaux critères sont appliqués depuis cette année, et notamment celui qui est d'accorder au maximum 30% de subvention par projet.

Ne prennent pas part au vote : M. AUDOT, M. GIRY, M. BELOTTI, M. ROUSSANGE, M. DELPRATO et M. TAGAND.

Le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité les aides aux évènementiels proposées et autorise le Président à engager les frais afférents.

CONTRAT EDUCATIF LOCAL : ACTIONS 2009/2010

Suite à la Commission culturelle qui s'est réunie le 14 mai dernier afin d'examiner les demandes de financement dans le cadre du contrat éducatif local 2009/2010, le Bureau a été amené à se prononcer sur le travail de la commission et a émit les avis suivants :

Actions	Jeunesse et Sports	Conseil Général	DRAC	CIATE
La Métive : <ul style="list-style-type: none"> • Stage musique contemporaine (action : 12260€) • Ciné club (7640€) 	0€/1000 € demande 700€/1000€ demande	Mobilité : 100€ sur les 2 actions Prévention : 0	1640€	<ul style="list-style-type: none"> • 700 • 1560
Masgot <ul style="list-style-type: none"> • Stages sculpture (2856) 	800/1050	Mobilité : 0/30€ Prévention : 100/200		<ul style="list-style-type: none"> • 800
SC Sardent <ul style="list-style-type: none"> • Ecole de foot (10600) • Tournois (6900) • Journées récréatives (430) • Sortie Saint Etienne (2500) 	2100 (CNDS)	Mobilité : 0 Prévention : 100		<ul style="list-style-type: none"> • 700 • 500 • 100 • 0
CETIL'ART Saint hilaire le château <ul style="list-style-type: none"> • Ateliers calligraphie(4496) 	400/600	Mobilité : 173/173 Prévention : 200/400		<ul style="list-style-type: none"> • 500
VASI JEUNE Vidailat <ul style="list-style-type: none"> • Camp nature (1522) • Journée jus de pomme (280) 	? (rendez vous courant juin) ?	Mobilité : Prévention : 200		<ul style="list-style-type: none"> • 0 • 90
Dragon Noir / Ahun <ul style="list-style-type: none"> • baby Gym/parents Ahun(6900) • Baby Gym Pontarion (3650) • Yoseikan budo (11360) 	1300 (CNDS)	Mobilité : -500/831 Prévention : -450/800		<ul style="list-style-type: none"> • 900 • 200 • 1100
Ecole de pilotage Trial/ Sardent 14 230€	1500 (CNDS)	Mobilité : 315 Prévention : 400		<ul style="list-style-type: none"> • 4000
Memoria e Patrimoni Saint michel de Veisse <ul style="list-style-type: none"> • Images animées (2744€) 	300/300€	Mobilité : 0/36 Prévention : 100/100		<ul style="list-style-type: none"> • 100

Théâtr'enfants Sardent					
<ul style="list-style-type: none"> • Vacances artistiques (3598€) • Art d'être spectateur (6680€) 	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de demande • 200/200 	Mobilité : - 420 Prévention : - pas de demande		<ul style="list-style-type: none"> • 900 • 800 	
Interlude / Sardent animations <i>Budget global asso : 27 800</i>	150€/ 200		Mobilité : 0/75 Prévention : 0		<ul style="list-style-type: none"> • 100
A.S. de Fransèches					
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ecole de vélo (6900) ▪ Ecole multisports (8290) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 450€/ 1250 ▪ 300€/ 300 	Mobilité : 150 sur les 2 actions/540 Prévention : -0/2000		<ul style="list-style-type: none"> ▪ 1200 ▪ 2100 	
Lez'arts'bos / Sardent (dossier arrivé en mai) Activités circassienne : 5750€	750/1300		Pas de demande		<ul style="list-style-type: none"> • 1500
JAMOT (dossier arrivé en mai)					
<ul style="list-style-type: none"> • Balades (371€) • Découverte plantes(560€) • Initiation Djembé (1277€) 	<ul style="list-style-type: none"> 0 0 100/100 	<ul style="list-style-type: none"> 0 0 0 		<ul style="list-style-type: none"> • 0 • 0 • 100 	
					TOTAL : 17 850€

Suite à l'avis du Bureau, le Conseil Communautaire est amené à se prononcer sur les aides proposées.

Ne prennent pas part au vote Mme COLLET, M. TAGAND et M. DELPRATO.

Le Conseil Communautaire valide à l'unanimité les aides attribuées dans le cadre du Contrat Educatif Local 2009/2010 et autorise le Président à verser les subventions.

POINT SUR LE BAIL AVEC L'ASSOCIATION JAMOT A ST SULPICE LES CHAMPS

Afin de pouvoir signer un bail emphytéotique avec l'association, l'Office Notarial demande à la Ciate une délibération du Conseil Communautaire mentionnant l'avis des Services du Domaine sur la valeur vénale ainsi que sur la valeur locative du local.

Suite à un rendez-vous avec les Services Préfectoraux, il apparaît que la Ciate est autorisée à consentir un montant de loyer qui doit représenter au minimum 5% de la valeur locative annuelle estimée par les Services des Domaines. En effet, le loyer initialement prévu à 1 euro annuel est illégal.

Les Services des Domaines ont estimé la valeur vénale du bien à hauteur de 85 500 €. La valeur locative annuelle est estimée quant à elle à 4750 €. Le loyer annuel qui peut être versé par l'association du Docteur Jamot est donc égal à 237,50 €, en appliquant le minima des 5%.

En conséquence de quoi il est proposé au Conseil Communautaire le versement par l'association du Docteur Jamot d'un loyer annuel de 237,50 € à la Ciate.

Ne prend pas part au vote M. AUDOT.

Le Conseil Communautaire valide à l'unanimité cette proposition et, suite à cette modification, autorise le Président à signer le bail emphytéotique administratif avec l'association du Docteur Jamot, preneur du local situé sur la parcelle : AB n° 227.

ETUDE D'OPPORTUNITE POUR LA CREATION D'UNE MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE : PRESENTATION DU PLAN DE FINANCEMENT

La Commune d'Ahun a délégué la maîtrise d'ouvrage de l'étude préalable à la création d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire à la Ciate. Le Conseil Communautaire s'est prononcé favorablement sur cette délégation par une délibération en date du 24 février 2009.

Pour rappel, la création d'une Maison de santé pluridisciplinaire permettrait :

- d'améliorer la qualité de l'exercice professionnel et la qualité de vie des soignants,
- de développer l'accessibilité, la coordination et la permanence des soins aux patients notamment des plus âgés domiciliés parfois à plus de 20 kilomètres des pôles structurants de GUERET et AUBUSSON mieux pourvus en matière de soins médicaux,
- de favoriser l'accueil de nouveaux professionnels de santé en créant des conditions de travail compatibles avec leur vie familiale. De nombreuses enquêtes nationales mettent en évidence que les futurs praticiens médicaux préfèrent exercer dans des structures pluralistes. De même, la féminisation de la profession de médecin généraliste accentue ce type de demande,
- à encourager, notamment l'installation durable des jeunes couples et jeunes retraités dans ce secteur, ces populations cherchant un maximum de services et notamment des services de soins médicaux ou paramédicaux pour eux et leurs enfants.

Suite à la réunion de lancement de l'étude de faisabilité en date du 06 mai dernier, un Comité de pilotage réunissant élus et professionnels de santé s'en est suivi. Ce Comité de pilotage a permis de mieux définir les attentes des professionnels de santé et d'affiner le projet politique d'aménagement du territoire en matière de santé. Les remarques émises ont été prises en compte pour l'élaboration du cahier des charges de l'étude. Ce cahier des charges doit être amendé et validé lors du prochain Comité de pilotage du 02 juillet. L'étude de faisabilité du projet de création d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire est intégrée dans la convention territoriale du Contrat de Pays Sud Creusois. A ce titre, il est nécessaire de délibérer sur le plan de financement suivant :

Nature des dépenses	2009	TOTAL	%
Etat	10 000	10 000	32.3%
Région	6250	6250	20.2%
Autres financements publics (URCAM)	6000	6000	19.3%
Total financements publics	22 250	22 250	71.8%
Autofinancement	8750	8750	28.2%
Total Maître d'ouvrage	8750	8750	28.2%
Coût Total HT	31 000	31 000	100%

Suite à cette présentation, M. FRIC souhaiterait avoir connaissance du contenu du cahier des charges avant de passer au vote. M. FOURNEL ajoute, dans ce sens, qu'il serait préférable de remettre le vote au prochain Conseil. M. GUILLON répond qu'un Comité de Pilotage du suivi de l'étude a été constitué lors du Conseil Communautaire du 05 mai dernier et qu'à ce titre, 4 représentants titulaires et 4 représentants suppléants de la Ciate ont été désignés. Ces personnes ont été mandatées pour assurer le suivi de l'étude, il n'y a donc pas lieu de repousser le vote au prochain conseil.

Il est proposé au Conseil Communautaire de :

- d'élargir le périmètre de l'étude au territoire de la Ciate ;
- délibérer sur le plan de financement présenté ;
- d'autoriser le Président à solliciter les subventions afférentes auprès des partenaires financiers.

Le Conseil Communautaire valide ces propositions à l'unanimité moins une abstention.

MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT POUR L'INSTALLATION DE LA METIVE AU MOULIN DE L'ABBAYE DU MOUTIER D'AHUN

Suite à la délibération prise par le Conseil Communautaire en date du 05 mai dernier, qui validait le plan de financement de la réhabilitation du moulin de l'abbaye du Moutier d'Ahun, il s'avère qu'il doit faire l'objet de modifications.

En effet, les services du Conseil Général de la Creuse nous ont signalé qu'ils ne verseraient pas de subvention si l'autofinancement par le maître d'ouvrage ne représentait pas au moins 30% du montant total HT.

A ce titre, un nouveau plan de financement est présenté au Conseil Communautaire, qui est le suivant :

Dépenses		Recettes		% sur HT
Travaux HT	323130	Etat : crédits territoriaux convention Pays Sud Creusois (FNADT)	40800	11,25%
Honoraires	39422	Etat (DDR)	68050	18,77%
		Région (crédits sectoriels convention Pays Sud Creusois)	68050	18,77%
		Département (crédits territoriaux convention Pays Sud Creusois)	40800	11,25%
		Europe (FEDER)	36087	9,95%
		TOTAL financements publics	253786	70,00%
		Fonds souscription publique	20000	5,50%
		Autofinancement Maître d'ouvrage	88766	24,50%
		TOTAL Autofinancement	108766	30,00%
TOTAL HT	362552	TOTAL HT	362552	100,00%
		Autofinancement Maître d'ouvrage TVA	3928	
TVA	71060	FCTVA	67132	
Total TTC	433612	Total TTC	433612	

Il est proposé au Conseil Communautaire de :

- délibérer sur ce nouveau plan de financement ;
- d'autoriser le Président à solliciter les subventions afférentes auprès des partenaires financiers ;
- d'autoriser le Président à lancer une consultation de maîtres d'œuvres pour la réalisation des travaux.

Le Conseil Communautaire valide ces propositions à l'unanimité.

CLSH : AVENANTS AU MARCHE DE TRAVAUX

Il est proposé au conseil communautaire de délibérer sur des avenants relatifs à des travaux supplémentaires (liés aux aléas du bâtiment) dans les nouveaux locaux du Centre de Loisirs Sans Hébergement du Mas à Ahun, suite à l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le 28 avril dernier :

Nom de l'entreprise	Lot	Offre HT
BERNASCONI	1 - VRD Montant négocié : 87376,01 € HT	Travaux complémentaires : 16001,99 € HT Travaux en moins : - 3089,94 € HT TOTAL : + 12 912,05 € HT soit + 12,9%
BOUILLOT	2 – Démolition – Gros œuvre Montant négocié : 223800 € HT	Travaux complémentaires : + 18 504,75 € HT soit + 7,6%
DECOURTEIX	6 – Plâtrerie – Isolation Montant négocié : 38619,40 € HT	Travaux complémentaires : + 790,40 € HT soit + 2%
MARTIN	11 – Electricité – Courant faible Montant négocié : 31 725,65 € HT	Travaux complémentaires : 10 029,81 € HT Travaux en moins : - 4459,18 € HT TOTAL : + 5570,63 € HT soit + 17,6%

Pour rappel, l'estimation initiale des travaux chiffrée par l'architecte était de 717 000 € HT. Le montant initial des travaux suite à la consultation était de 682 078,05 € HT. La plus value sur les travaux, soit le total du montant des avenants s'élève à 37 777,83 € HT. Le nouveau montant des travaux s'élève donc à 719 855,88 € HT, soit une opération fructueuse à 100,40%.

En fonction de ces éléments, **il est proposé au Conseil Communautaire de délibérer sur les avenants présentés.**

Le Conseil Communautaire valide à l'unanimité les avenants au marché de travaux du Centre de Loisirs Sans Hébergement du Mas à Ahun, et autorise le Président à engager les frais afférents.

CLSH DU MAS : CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION

Dans le cadre du transfert et de l'agrandissement du Centre de Loisirs de Busseau-sur-Creuse au lieu dit « Le Mas » à Ahun, il est nécessaire à la fois de mettre fin à la convention de mise à disposition des locaux de Busseau mais aussi de passer un avenant à la convention de mise à disposition de la grange du Mas.

En effet, la convention de mise à disposition des locaux de Busseau, signée le 1^{er} juillet 2006, prendra fin suite à la désaffectation du bâtiment lié au déménagement du Centre de Loisirs. Les biens affectés au bâtiment seront donc rétrocédés à la Commune d'Ahun.

Par ailleurs, concernant la convention de mise à disposition de la grange du Mas, signée le 15 février 2008, il apparaît nécessaire de réaliser un avenant à cette convention. La modification concerne l'agrandissement du terrain d'assiette du Centre de Loisirs, ce qui permet d'étendre l'aire de jeux.

Il est proposé au Conseil Communautaire de délibérer sur ces conventions et d'autoriser le Président à signer l'avenant à la convention de mise à disposition de la grange du Mas.

Le Conseil Communautaire valide ces propositions à l'unanimité.

CLSH : CONVENTIONS DE REMBOURSEMENT DE FRAIS

Dans le cadre du transfert du Centre de Loisirs Sans Hébergement de Busseau-sur-Creuse au lieu dit « Le Mas » sur la Commune d'Ahun, il est nécessaire à la fois de mettre fin à la convention de remboursement de frais des locaux du Centre de Loisirs de Busseau, et d'en établir une nouvelle pour les locaux du Mas.

La convention de remboursement de frais de Busseau, signée le 1^{er} juillet 2006, prendra fin suite à la désaffectation du bâtiment par le Centre de Loisirs. Une nouvelle convention est proposée pour les locaux du Mas, qui comprend l'entretien des extérieurs. Ces prestations donneront lieu à un remboursement de frais par la Ciate, à hauteur de 2000€ annuels révisable tous les trois ans si nécessaire.

En fonction de ces éléments, il est proposé au Conseil Communautaire de délibérer sur cette proposition et d'autoriser le Président à signer ladite convention.

Le Conseil Communautaire valide cette proposition à l'unanimité.

CLSH : RECRUTEMENT DE SAISONNIERS ET DE STAGIAIRES

Recrutement de saisonniers : Il est proposé au Conseil Communautaire le recrutement de 6 agents non titulaires pour pourvoir des emplois saisonniers d'adjoint d'animation au Centre de loisirs sous contrat à durée déterminée. Les agents seront rémunérés sur la base de l'indice brut 297 majoré 290 (1^{er} échelon de l'échelle 3 de rémunération) avec une durée de service à temps complet de 35 heures, répartis selon les périodes suivantes :

- 1 agent du 06/07 au 28/08
- 1 agent du 06/07 au 21/08
- 1 agent du 06/07 au 04/09
- 1 agent du 06/07 au 14/08 et du 24/08 au 28/08
- 1 agent du 10/08 au 14/08
- 1 agent du 03/08 au 28/08

Recrutement de stagiaires : De plus, il est proposé d'accueillir huit stagiaires en stage pratique BAFA sur les différents sites (Le Mas, Sardent, ainsi que les camps). Il est proposé de verser une indemnité de 100 euros pour 14 jours de travail à ces stagiaires, sachant qu'ils contribuent au fonctionnement du Centre.

Il est proposé au Conseil Communautaire de délibérer sur le recrutement des saisonniers et des stagiaires et d'autoriser le Président à signer les contrats de travail.

Le Conseil Communautaire valide ces propositions à l'unanimité.

CLSH : TARIFS ADOLESCENTS

L'ouverture du Centre de Loisirs Sans Hébergement du Mas à Ahun va permettre d'étendre la capacité d'accueil aux adolescents de 13 à 17 ans. Dès lors, il convient de fixer une tarification spécifique, en fonction de la nature de l'activité proposée par les animateurs.

La tarification s'effectue par demi-journée et est proposée comme suit :

	Tarif habitant Ciate		Tarif habitant extérieur	
	1 et 2 Ados	+ de 2 Ados	1 et 2 Ados	+ de 2 Ados
Accueil libre	2€	2€	3€	3€
Animation de loisirs	5€	4€	7€	6€
Sortie exceptionnelles	12€	10€	14€	12€
Camp nature	Tarif spécifique			

Suite à l'avis favorable du Bureau, il est proposé au Conseil Communautaire de délibérer sur la grille tarifaire relative au public adolescent pour le nouveau Centre de Loisirs.

Le Conseil Communautaire valide la nouvelle grille tarifaire pour adolescents à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES : PROJET DE CREATION D'UNE ZONE D'ACTIVITES A AHUN : CONVENTIONNEMENT DE RESERVE FONCIERE AVEC LA SAFER

Le Conseil Communautaire a délibéré lors de la séance du 05 mai dernier sur un conventionnement avec la SAFER concernant une étude de faisabilité foncière sur les parcelles de la future zone d'activités. Cette première étape visait à rencontrer les propriétaires des terrains concernés par la future zone d'activités ainsi que leurs fermiers, afin de déterminer leur sensibilité à vendre leurs biens. Cette étude se termine par la remise d'un rapport technique qui conclut sur la faisabilité ou non de l'opération.

Le jour même de la séance du Conseil Communautaire, une adjudication de terrains agricoles appartenant aux consoeurs GIRAUD sur la commune d'Ahun s'est déroulée à Guéret. Cette adjudication permet à la Ciate d'obtenir une avancée significative sur le projet de création de la zone d'activités intercommunale, dans la mesure où une intervention foncière est envisageable. Dans ce cadre, et face à l'opportunité que constitue la vente de foncier agricole à proximité de la future zone d'activités, il est proposé au Conseil Communautaire de délibérer sur la deuxième étape du conventionnement avec la Safer, à travers une convention de maîtrise foncière. Cette nouvelle convention a pour objet de permettre la constitution d'une réserve foncière par la Safer dans le but de négocier l'acquisition et la libération par les agriculteurs des terrains situés dans la future zone d'activités.

La Safer se rémunère par un pourcentage sur les transactions foncières de l'ordre de 9% HT du prix principal d'acquisition et des frais afférents. Des frais de stockage sont ajoutés lorsque la SAFER conserve les terrains en vue d'un échange futur.

Suite à cette présentation, M. FRIC demande comment seront redistribués les terrains mis en réserve par la Safer aux agriculteurs. M. GUILLON répond qu'on ne peut le savoir à l'heure actuelle et que cela est uniquement la préoccupation de la Safer.

En fonction de ces éléments, il est proposé au Conseil Communautaire de :

- **délibérer sur ce projet de convention ;**
- **d'autoriser le Président à confier un mandat spécial à la SAFER afin qu'elle puisse intervenir sur l'adjudication de terrains appartenant aux consoeurs GIRAUD, en préemptant les lots 4 et 5, dans le but de constituer une réserve foncière en vue du projet de création de la zone d'activités intercommunale d'Ahun ;**
- **d'engager les frais afférents à cette opération.**

Le Conseil Communautaire valide ces propositions à l'unanimité moins une abstention.

QUESTIONS DIVERSES : VIREMENT DE CREDITS AU BUDGET PRINCIPAL CONCERNANT LA PARTICIPATION FINANCIERE DE LA CIATE A LA CONSTRUCTION DE 4 PAVILLONS HLM A SAINT ELOI.

Le Conseil Communautaire est informé que l'opération de construction de 4 logements individuels au Bourg de Saint Eloi est achevée.

Les crédits inscrits au budget primitif 2009 pour le règlement de cette dépense ayant été prévus en Section d'Investissement, et sachant qu'il convenait de les prévoir en Fonctionnement, étant donné qu'il s'agit d'une participation financière, **il est proposé au Conseil Communautaire de délibérer sur la décision modificative du budget principal ci-après par le virement de crédits nécessaires au paiement de cette dépense :**

Intitulé des comptes	Diminution sur crédits déjà alloués		Augmentation de crédits	
	Article-Op.	Montant	Article-Op.	Montant
Dépenses imprévues	022	34 922,00 €		
Contributions au titre de la politique de l'habitat			6557	34 922,00 €

En fonction des éléments présentés, le Conseil Communautaire valide cette proposition à l'unanimité.

M. GUILLON demande avant la fin de la séance s'il y a des questions. Une demande est formulée quant aux communes prochainement concernées par la visite du SPANC. Un point d'avancement du SPANC sera présenté lors du prochain Conseil Communautaire.

A Ahun, le 25 juin 2009



**Le Président,
Jacky GUILLON**